

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Número	Affectation	Bénéficiaire	Surface
ER 1	Liaison douce entre la sortie de bourg et le Chesneau	Commune	1 800 m²
ER 2	Extension du cimetière A l'arrière du cimetière	Commune	288 m²
ER 3	Equipement public	Commune	2186 m²
ER 4	Aménagement d'un parking et des espaces publics près de la gare	Commune	830 m²

ZONAGE

Zones urbaines et à urbaniser

- Zone urbaine à vocation d'habitat
- Zone d'activité artisanale et industrielle
- Zone à urbaniser à vocation économique
- Zone à urbaniser à long terme, nécessitant une procédure d'évolution du PLU

Zones agricoles et naturelles

- Zone agricole
- Zone naturelle
- Zone naturelle forestière
- Zone naturelle de protection stricte (Natura 2000)

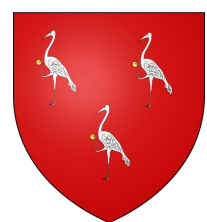
PRESCRIPTIONS

- Marge d'inconstructibilité de 20m aux abords des cours d'eau
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Zone humide protégée
- Zone non aedificandi
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver ou conforter
- Element de paysage à préserver ou conforter au titre du L151-23
- Boisement à préserver au titre du L151-23
- Marge de recul aux abords des routes départementales
- Cours d'eau
- Bati d'intérêt patrimonial
- Petit patrimoine protégé

A TITRE INFORMATIF

- Zone de preemption dans un espace naturel sensible
- Ligne de chemin de fer
- Routes

Département de Loire-Atlantique



COMMUNE DE SEVERAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.3 - Règlement graphique 1 / 3500
Plan Nord Est de la commune

Origine DGFip Cadastre - Droits de l'Etat réservés - 2023

PLU approuvé le

Octobre 2024